

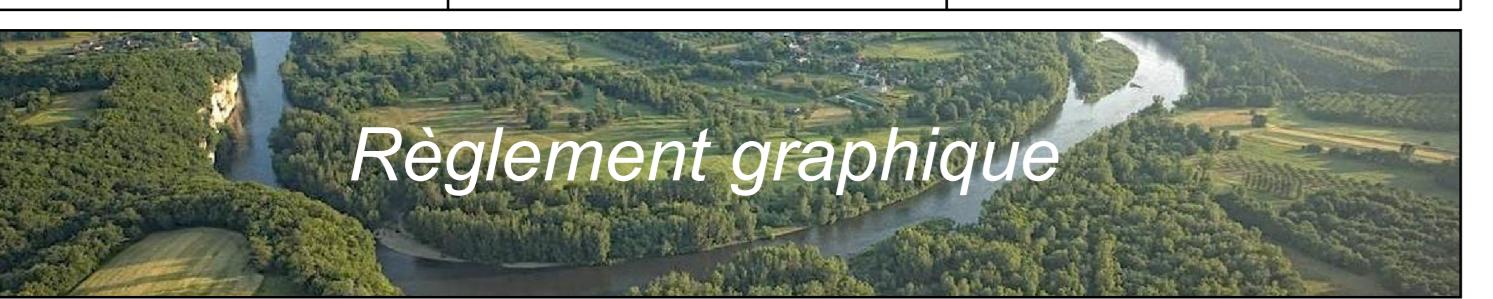
# Cauvaldor | PLUIH

## SAINT-CERE



Code INSEE : 46251  
Entité paysagère : Vallée de la Dordogne  
Armature territoriale : Pôle structurant  
Bassin de cohésion territoriale : Saint-Céré - Sousey-en-Quercy

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

### LEGENDE

**Fond de carte**  
 Bâti cadastral  
 Parcellaire cadastral  
 Cours d'eau  
 Domaine public  
 Domaine public  
 Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (périmètre extérieur)  
 Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (périmètre extérieur)  
 Périmètre de protection autour des monuments historiques

**Zone urbaine**  
 Ua : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses.  
 Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité.  
 Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches.  
 Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité.  
 Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existantes à la date d'approbation du PLUiH  
 Ut : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes  
 Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

**Zone à urbaniser ouverte**  
 TAUC : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens denses.  
 TAUC : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels.  
 TAUX : Nouvelles zones d'activités économiques  
 TAUL : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique  
 TAUEP : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

**Zone à urbaniser fermée**  
 TAUL : Nouvelles zones à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires  
 TAUX : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée  
 TAUL : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée  
 TAUEP : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

**Zone agricole**  
 A : Zones à vocation agricole  
 Ap : Zones agricole à préserver  
 Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique  
 Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

**Zone naturelle**  
 N : Zones à vocation naturelle  
 Np : Zones naturelles à préserver  
 Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique  
 Ntc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings  
 Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles  
 Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières  
 Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

**Prescriptions**  
 Changement de destination  
 Petit patrimoine (L151-19)  
 Eléments de paysage (L151-23)  
 Linéaires commerciaux  
 Emplacements réservés  
 OAP Sectorielle niv.1  
 OAP Sectorielle niv.2  
 OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :  
 - Les règlements de zones  
 - Changements de destination  
 - Petit patrimoine  
 - Emplacements réservés  
 - STECAL

Le Tome 4 contient les documents détaillant :  
 - OAP sectorielles niv. 2 et 2  
 - OAP Trame Verte et Bleue  
 - OAP Dordogne  
 - OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :  
 - AC1 : Protection des monuments historiques  
 - AC2 : Sites inscrits et classés  
 - AC3 : Sites Natura 2000 et de Bonnefond  
 - AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables  
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels  
 - TI1 : Protection du domaine public ferroviaire  
 - T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

